



## **PANORAMA DE PRESSE**

31/05/2010 - 07h12

**CGT**

## Sommaire

### Syndicalisme (4 Documents)

**La Tribune - 31/05/2010 - [Il faut développer le dialogue social](#) »** (291 mots)

Quel bilan tirez-vous de la mise en place du plan senior ? Le renforcement de la législation a eu le mérite de développer le dialogue social. Mais on reste dans le déclaratif : il n'y a pas d'obligati...

**L'Humanité - 31/05/2010 - [Cliniques privées, un conflit inédit](#) Par Anne taquet et Barbara Rampillon, responsables CGT** (744 mots)

Cliniques privées, un conflit inédit Par Anne taquet et Barbara Rampillon,...

**Le Parisien - 31/05/2010 - [Vers une journée d'action fin juin](#)** (282 mots)

Quatre jours après la mobilisation du 27 mai contre la réforme des retraites, les syndicats fourbissent à nouveau leurs armes. Ce matin, la CGT, la CFDT, la CFTC, la FSU, l'Unsa et Solidaires se retr...

**L'Humanité - 31/05/2010 - [« Rompre avec le soutien, affiché ou non, à des régimes corrompus et discrédités »](#)** (766 mots)

Conseiller confédéral de la CGT en charge des relations avec l'Afrique, Olivier Blamangin défend l'idée d'une régulation publique des investissements en Afrique.

### Mouvements sociaux (1 Document)

**Les Echos - 31/05/2010 - [Social : négociations sous tension à France Télévisions](#)** (588 mots)

Direction et syndicats doivent trouver un accord pour une nouvelle convention collective avant lundi prochain. La direction propose un accord transitoire. La CGT semble prête à signer. En revanche, les autres syndicats, SNJ, CFDT et CFE-CGC, ont déposé un préavis de grève pour le 4 juin afin d'obtenir plus de garanties sur les statuts et les salaires.

### Actualité sociale (7 Documents)

**L'Humanité - 31/05/2010 - [Le passé qui oblige : sur les retraites, nous n'avons pas le droit de perdre](#)** (397 mots)

La réforme annoncée des retraites ouvre aux assureurs privés un marché neuf et baissera les pensions. Mais la retraite à 60 ans à taux plein et les trente-sept annuités et demie ne sont devenues des ...

**Les Echos - 31/05/2010 - [Pénibilité : Chère met en garde le gouvernement](#)** (437 mots)

...

**Le Parisien - 30/05/2010 - [Renault relocalise à Sandouville](#)** (373 mots)

La production de l'utilitaire Trafic est rapatriée en France. Soulagement des salariés.

**Le Figaro Economie (matin) - 31/05/2010 - [Pénibilité : Woerth réfléchit à une logique d'individualisation](#)** (212 mots)

LE MINISTRE du Travail, Éric Woerth, en charge de la réforme des retraites, a déclaré dans le JDD d'hier qu'il réfléchissait à une application individuelle des futures règles sur la pénibilité. Les ...

**La Tribune - 31/05/2010 - [Les chômeurs toujours victimes d'un marché de l'emploi atone](#)** (424 mots)

En avril, le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues a augmenté de 0,6 % sur un mois. En cause, l'absence de perspectives d'embauche.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE - 30/05/2010 - [Harcèlement social](#)** (604 mots)

On peut penser que les 60 ans sont un leurre, et qu'on ne coupera pas à travailler plus tard et plus longtemps. Ensuite, il y a la manière, et le pouvoir manque de classe en titillant les nerfs et le...

**Libération - 29/05/2010 - [Mauvais rendement pour les heures sup](#)** (645 mots)

C'est une étude que le gouvernement a dû publier à reculons. Diffusée le 21 mai sur le site du ministère du Travail, une enquête réalisée par la Dares (service statistiques du ministère) à l'automne ...

## **Protection sociale (3 Documents)**

**L'Humanité - 31/05/2010 - [Dans les CAF « dématérialisées », l'objectif du social s'évapore](#)** (1052 mots)

Empruntant à la logique du secteur privé, la restructuration des CAF, branche famille de la Sécurité sociale, met à mal les conditions de travail des agents et leurs missions de service public. De chaque côté des guichets, le malaise s'accroît et la colère gronde.

**Les Echos - 31/05/2010 - [Financement de la dette sociale : les scénarios à l'étude](#)** (849 mots)

Le transfert à la Cades des déficits 2009-2011 de la Sécurité sociale impliquerait un allongement de onze ans de la durée d'amortissement ou une hausse de 0,74 point de la CRDS. La reprise de la dette sociale par l'Etat est écartée.

**Le Figaro Economie (matin) - 31/05/2010 - [Un « bouclier retraite » pour les salariés du privé](#)** (977 mots)

PROPOS RECUEILLIS PAR Olivier Auguste SOCIAL Secrétaire nationale de la CFE-CGC en charge de la protection sociale, Danièle Karniewicz préside la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, le régime de b...

## **Europe et international (1 Document)**

**Le Monde - 29/05/2010 - [Revoir le modèle social européen est nécessaire](#)** (1174 mots)

De quelle manière bannir à jamais le recours aux vieilles pratiques du capitalisme financier qui ont fait trembler l'Europe sur ses bases ? Comment rompre avec les routines meurtrières qui ont fait e...

## **Syndicalisme**



Edition de La Tribune

Lundi 31 Mai 2010

## MANAGER Ressources Humaines

### Interview

Laurent Mahieu, secrétaire général adjoint CFDT Cadres.

## Il faut développer le dialogue social »

Quel bilan tirez-vous de la mise en place du plan senior ?

Le renforcement de la législation a eu le mérite de développer le dialogue social. Mais on reste dans le déclaratif : il n'y a pas d'obligation de résultat. Il est vrai que le taux d'emploi des 55-64 ans a légèrement augmenté : de 38 % en 2008, il est passé à 39,1 % au quatrième trimestre 2009. Difficile de dire si ce sont les répercussions du plan senior ou s'il s'agit d'un effet crise. Les entreprises recherchent des profils qui rassurent...

Assiste-t-on à un réel changement de

mentalité ?

Le fait que l'on discute de ce sujet a un impact positif. Côté entreprises, le débat sur les retraites les amène à s'interroger : que faire si demain les collaborateurs restent plus longtemps dans l'emploi ? Côté salariés, on assiste à deux tendances contradictoires : une partie souhaite travailler plus longtemps, pour des raisons financières, une autre souhaite partir le plus tôt possible à la retraite. Cela pose la question de la pénibilité.

Quels dispositifs en faveur de l'emploi des seniors vous paraissent

pertinents ?

Tout dépend du contexte dans lequel ils s'inscrivent : l'essentiel est qu'ils tiennent compte du terrain. Je peux citer comme exemple une entreprise du secteur bancaire qui a instauré des groupes d'échange composés de salariés seniors encadrés par un consultant extérieur. Cette initiative a permis de récolter l'avis des intéressés et de prendre véritablement en compte leurs attentes.

Propos recueillis par C. Q.

**DR**

Tous droits réservés : La Tribune

7B99E35485B04F0CF5FD1C107700D1714FC8908CD977216432963CC

Diff. 89 866 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Lundi 31 Mai 2010

## Social-Eco

### **Cliniques privées, un conflit inédit Par Anne taquet et Barbara Rampillon, responsables CGT**

Cliniques privées, un conflit inédit  
Par Anne taquet et Barbara Rampillon, responsables CGT de la santé privée.

Que se passe-t-il dans le secteur de l'hospitalisation privée ? Le mois dernier, les salariés d'une clinique de Montauban observaient une grève de pas moins de dix-sept jours et arrachaient un succès substantiel, en particulier l'équivalent d'un treizième mois. Depuis quelques jours, les employés de huit cliniques de la région de Montpellier, appartenant à différents grands groupes (Oc Santé, Medi Partner, Générale de Santé, etc.), sont massivement engagés dans une grève reconductible pour les salaires. C'est l'annonce, pour la deuxième année consécutive, par l'organisation patronale de la branche, du refus de toute augmentation des salaires de base en 2010 qui a mis le feu aux poudres. Cela, alors que, dans le même temps, et malgré la crise, les actionnaires consolident leur porte-monnaie. Le groupe Orpea-Clinea, par exemple, affiche un bénéfice en hausse de 16,2 % pour le premier trimestre 2010. Korian se réjouit d'une forte augmentation de son résultat net pour 2009 : + 21,5 %.

La Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) se targue d'occuper une place incontournable dans le paysage hospitalier, avec ses 1 250 établissements (40 % du total des établissements français) et un effectif global de quelque 250 000 personnes.

Le prix de cette croissance ? Des salaires au rabais, sensiblement inférieurs (jusqu'à 20 %) à ceux de l'hôpital public, des conditions de travail telles que le turnover est grand (l'ancienneté des soignants dépasse rarement les huit à neuf ans), et un dialogue social souvent inexistant. Dans les cliniques, les représentants du personnel sont montrés du doigt, les syndicalistes se retrouvent accusés de « fautes graves », des syndicats maison sont soutenus par les employeurs. Et le droit de grève est bafoué, comme à Montpellier où les patrons ont réclamé et obtenu du préfet des ordres de réquisition. Mais le mouvement, suivi à 80 % par les personnels, tient bon. Inédit, il est le fruit d'un travail syndical opiniâtre mené par la CGT dans ce territoire depuis deux ans. Les militants des différentes cliniques montpelliéraines se sont réunis au sein d'un collectif qui a fait un travail de comparaison des situations sociales. Les salariés y ont été largement impliqués. Résultat : la mise au jour de différences de salaires importantes, pour les mêmes emplois, les mêmes qualifications, entre établissements appartenant à un même groupe et entre les différents groupes. A partir de là, une plateforme revendicative commune à toutes ces cliniques a été élaborée. Point central : une hausse de 10 % du salaire de base.

C'est ainsi que l'isolement a pu être brisé, et qu'a été rendu possible un « tous ensemble », une expression collective de personnels dont jamais

l'avis n'était sollicité. En effet, face aux changements économiques dans le secteur, à la croissance de quelques grands groupes qui multiplient les rachats de cliniques indépendantes, nous devons adapter l'outil syndical. Il est certes nécessaire de continuer à lutter dans les établissements, mais cela n'est plus suffisant. La lutte doit s'organiser par territoire, par groupes, et au niveau national. Dans cette optique, l'union fédérale CGT de la santé privée a développé des collectifs à l'échelle de départements et des groupes. Aujourd'hui, nous appelons l'ensemble des salariés du secteur à rejoindre le mouvement des cliniques de Montpellier et à se mobiliser le 10 juin, journée de réunion paritaire exceptionnelle sur les salaires. Seules les luttes regroupées feront plier ce groupement d'employeurs uniquement animés par la perspective de porte-monnaie bien garnis. Récemment, le président de la FHP était fier d'annoncer l'adhésion de la Fédération au Medef, signe, selon lui, de la « reconnaissance de la place de l'hospitalisation privée dans le tissu économique national ». Par leur mouvement, les salariés des établissements de Montpellier montrent que le temps est venu, pour ces patrons, de reconnaître le travail de qualité effectué à tous les niveaux d'emploi dans ce secteur.

Lundi 31 Mai 2010

## Chutier Actu

### RETRAITES

## Vers une journée d'action fin juin

Quatre jours après la mobilisation du 27 mai contre la réforme des retraites, les syndicats fourbissent à nouveau leurs armes. Ce matin, la CGT, la CFDT, la CFTC, la FSU, l'Unsa et Solidaires se retrouvent pour décider d'une nouvelle journée d'action. « On devrait pouvoir se mettre d'accord pour mobiliser avant l'été. Vraisemblablement durant la dernière semaine de juin, une fois que le gouvernement aura rendu public son projet de loi », nous confie Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT. Pas question donc pour la centrale cégétiste d'attendre la rentrée pour mettre la pression sur le gouvernement.

Le mot d'ordre de cette nouvelle journée d'action - la troisième depuis le mois de mars - tournera autour de la question ultrasensible du report de l'âge légal de départ. Toutes les organisations sont unanimes pour marquer leur désaccord contre la mort de la retraite à 60 ans, un des projets phares du gouvernement.

Les syndicats parient sur une montée en puissance de la mobilisation.

Jeudi dernier, les défilés dans toute la France contre la réforme ont rassemblé entre 395 000 personnes, selon la police, et un million de manifestants, selon la CGT. Une mobilisation « modérée » pour le gouvernement qui n'y a vu « ni un

échec, ni un succès ». Et qui, de ce fait, n'a pas modifié son approche du dossier. « Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas joué franc jeu. Il n'a dévoilé son intention de reporter l'âge légal que deux jours avant la mobilisation du 27 », souligne Bernard Thibault.

**VALÉRIE HACOT**

**Alors que la pénibilité sera incluse dans la réforme des retraites à venir, le ministre du Travail, Eric Woerth, a indiqué hier au « JDD » qu'il réfléchissait à une « logique d'individualisation**

Lundi 31 Mai 2010

## « Rompre avec le soutien, affiché ou non, à des régimes corrompus et discrédités »

**Conseiller confédéral de la CGT en charge des relations avec l'Afrique, Olivier Blamangin défend l'idée d'une régulation publique des investissements en Afrique.**

L'Élysée prétend ouvrir ce 25<sup>e</sup> sommet Afrique-France sur l'expression de la « société civile ». Qu'en est-il réellement ?

Olivier Blamangin. Ce sommet est une opération de communication, une mise en scène de la « rupture » annoncée mais jamais mise en œuvre avec la Françafrique. Quant à l'ouverture à la société civile, elle se résume à une ouverture aux intérêts privés, avec l'invitation lancée à plus de 200 chefs d'entreprise africains et français, et la présidente du Medef, Laurence Parisot, en vedette de la cérémonie de clôture.

Ce discours sur la rupture avec la Françafrique des réseaux et des barbouzes est ambivalent. Les récents processus électoraux au Gabon ou en Mauritanie ont montré que cet affichage n'avait pas trouvé de traduction dans les faits. Les promesses de Nicolas Sarkozy se sont transformées en un appui décomplexé au secteur privé. En 2008, Alain Joyandet avait parfaitement résumé cette orientation en ces termes : « Ne pas avoir peur de dire aux Africains qu'on veut les aider, mais qu'on veut aussi que cela nous rapporte. » Mais à qui la présence des entreprises françaises en Afrique rapporte-t-elle ? Pas aux salariés français, aux salariés africains encore moins, mais bien aux actionnaires des groupes qui interviennent sur ce continent.

Quel est le bilan des politiques de soutien au secteur privé en Afrique ?

Olivier Blamangin. Le secteur privé doit, certainement, jouer un rôle dans le développement. A condition que la question sociale ne soit pas évacuée.

Prenons la question de la responsabilité sociale des entreprises, qui fait l'objet de belles déclarations sur la logique « gagnant-gagnant ». Il n'y a pas un groupe français qui n'agite, aujourd'hui, sa charte sur la responsabilité sociale, son code de bonne conduite, ses engagements en matière de développement durable. Mais, sans contrôle social et institutionnel sur le terrain, les pratiques restent bien éloignées d'une quelconque responsabilité, avec, par exemple, le recours massif à des cascades de sous-traitants, l'embauche d'intérimaires à la journée, l'activisme en faveur de zones franches aux coûts économiques et sociaux très lourds pour les pays africains.

Peut-on parler d'une perte d'influence de la France en Afrique ?

Olivier Blamangin. Parler de désertion du continent serait abusif. Officiellement, entre 1996 et 2006, le nombre de filiales d'entreprises françaises en Afrique subsaharienne est passé de 1 200 à 1 700, soit une progression de plus de 40 %. Si les entreprises moyennes ont perdu des plumes au gré des crises, comme en Côte d'Ivoire, des multinationales, elles, tirent leur épingle du jeu. Ces grands groupes investissent au-delà du pré carré francophone, utilisé comme une base pour se développer vers d'autres aires. Orange, par exemple, se développe en Ouganda, au Kenya ou au Botswana. L'essentiel de l'extraction pétrolière de Total se fait désormais en Angola et au Nigeria et non plus au Congo-Brazzaville. Les réseaux traditionnels sont mis à profit pour s'implanter en

Afrique anglophone et lusophone.

Les travailleurs sans papiers manifesteront en marge de ce sommet

Olivier Blamangin. C'est une caricature : les hôtels et les restaurants de Nice qui accueillent les délégations invitées à ce sommet ne pourraient fonctionner sans les travailleurs sans papiers. Pour des raisons idéologiques, le gouvernement se refuse toujours à faire aboutir les négociations sur des critères clairs de régularisation, alors que des secteurs entiers de l'économie française ne pourraient tourner sans ces travailleurs.

Cinquante ans après les indépendances, quelle forme devrait prendre une authentique rupture avec la Françafrique ?

Olivier Blamangin. Il faut d'abord rompre une fois pour toutes avec le soutien, affiché ou non, à des régimes corrompus et discrédités. C'est une revendication très forte des sociétés civiles africaines. D'autres sujets doivent être abordés : dissocier les politiques de coopération des politiques migratoires, en cessant de conditionner l'aide au développement à des impératifs de régulation des migrations. Enfin, la responsabilité sociale des entreprises passe, non pas comme on le propose aujourd'hui par des chartes qui n'engagent à rien, mais bien par une authentique régulation publique des investissements étrangers dans ces pays.

**Entretien réalisé par Rosa Moussaoui**



## **Mouvements sociaux**

Lundi 31 Mai 2010

## Communication

### Social : négociations sous tension à France Télévisions

**Direction et syndicats doivent trouver un accord pour une nouvelle convention collective avant lundi prochain. La direction propose un accord transitoire. La CGT semble prête à signer. En revanche, les autres syndicats, SNJ, CFDT et CFE-CGC, ont déposé un préavis de grève pour le 4 juin afin d'obtenir plus de garanties sur les statuts et les salaires.**

J-7. Chez France Télévisions, syndicats et direction n'ont plus qu'une semaine pour se mettre d'accord sur la signature d'une nouvelle convention collective. Le délai de quinze mois, qui courait depuis la promulgation de la loi sur l'audiovisuel faisant de France Télévisions une entreprise unique, expire le 7 juin. D'où la nécessité d'une nouvelle convention collective. L'actuelle date de 1983 et, au-delà de la seule transformation en entreprise unique de France Télévisions, elle était devenue caduque, compte tenu de l'évolution des métiers et des technologies. Les syndicats ont d'abord tenté de contester en justice ce délai, mais ils ont perdu en première instance. Ils ont fait appel, et l'arrêt de la cour d'appel est attendu le 3 juin. Une décision qui sera importante : soit la décision rendue en première instance est confirmée, et la date du 7 juin restera valide. Soit elle est infirmée, et elle tombera.

Entamées il y a un an, les négociations entre la direction et les syndicats n'ont jamais cessé. Mais, à quelques semaines de l'échéance, la tension est montée. La direction a fait une proposition aux syndicats : la

signature d'un accord sur ce qui est prêt, à savoir l'organisation du temps de travail, et la prorogation des discussions jusqu'au 31 octobre 2010 pour ce qui ne l'est pas, à savoir principalement la politique de rémunération et la définition des métiers au sein du groupe. Faute d'accord avec les syndicats, Patrick de Carolis a été ferme : les négociations seront rompues et, au matin du 8 juin, une nouvelle convention s'appliquera, mêlant Code du travail, convention de France Télévisions SA, convention spécifique pour les journalistes et « avantages individuels acquis », ces derniers n'étant pas bien définis. Ce qui, au final, sera défavorable aux salariés, selon France Télévisions.

La CGT majoritaire

Après une dernière réunion avec la direction, la CGT, premier syndicat de France Télévisions (37 % des voix aux dernières élections), juge favorablement la proposition d'accord de la direction, même si elle se garde bien de dire si elle va signer ou non. « On ne veut pas prendre le risque de se retrouver sans rien et perdre tout ce qu'on a négocié depuis de longs mois. Nous avons un socle

de garanties et nous pensons que nous avons assez d'acquis sur ce que nous avons négocié », estime Jean-François Tealdi, le représentant de la CGT.

Les autres syndicats ne sont pas tous sur cette longueur d'onde. Le SNJ, la CFDT et la CFE-CGC de France Télévisions ont déposé un préavis de grève pour le 4 juin pour demander « la prorogation des accords sociaux en vigueur jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention d'entreprise et le gel de la réorganisation jusqu'à une véritable consultation des instances de proximité ». « Nous n'avons pour l'instant discuté ni des salaires, ni des qualifications, c'est-à-dire l'essentiel de nos garanties collectives. [...] Rien de fondamental n'a été "engrangé" », estime de son côté la CFDT. Le syndicat accuse la direction de « chercher un partenaire bienveillant pour une petite signature équivoque »...

**GRÉGOIRE POUSSIELGUE**

## **Actualité sociale**

Lundi 31 Mai 2010

## Tribune Idées

### **Le passé qui oblige : sur les retraites, nous n'avons pas le droit de perdre**

La réforme annoncée des retraites ouvre aux assureurs privés un marché neuf et baissera les pensions. Mais la retraite à 60 ans à taux plein et les trente-sept annuités et demie ne sont devenues des droits qu'au terme des combats menés par les militants d'hier, les militants communistes d'hier, les syndicalistes d'hier, les libertaires d'hier, les féministes, les militants socialistes d'hier (quand tous les socialistes étaient encore socialistes). Chacun y pense suivant ses attaches. Chacun les évoquant, mettra une voix, un visage, un geste improbable « pour un copain », des rires pour rien, des déceptions aussi, des collages à pas d'heure, des marchés, nos tracts sous le bras, la fatigue parfois ; mais l'enchantement de militer ensemble. Auprès

d'Odette, 82 ans, secrétaire, qui dit : « Toujours j'irai en manif, c'est ma famille. » Près de Jean, disparu, qui conservait tous les Monde libertaire. Avec Jacques, ouvrier du livre, 78 ans, qui collait encore aux régionales. Il dit : « Jusqu'au bout je me battrai, jusqu'au bout. » A se bagarrer, ils n'ont gagné ni postes ni carrières ; rien qu'une dignité. Odette fut cinq fois licenciée. Elle militait à la CGT. Elle aimait Rilke. Ils ont résisté, parce qu'ils n'y pouvaient rien, parce que, disait Jean, « c'est dans le sang, il est rouge ». La civilisation du « tous ensemble », ils l'ont faite, celle où nos vies sont liées (et qu'exprime la retraite par répartition). Je me souviens qu'en mai 1981, à Mitterrand, on n'y croyait pas. Pourtant, tous les trois pleuraient.

Jean a dit : « On est cons, on n'y croit même pas, c'est le champagne. » Chacun mettra d'autres noms, d'autres joies, ses peines, le même bonheur d'avoir milité coude à coude. Ce passé nous oblige. Alors, sur les retraites, perdre encore, nous n'avons pas le droit. Les militants d'hier ne mourront pas deux fois : une seconde fois, parce que ce qu'ils gagnèrent, Sarkozy l'efface. Nous comptions sur eux. Ils répondaient présents. Ils comptaient sur nous. Ils comptent sur nous.

Willy Pelletier, sociologue, coordinateur général de la Fondation Copernic.

Lundi 31 Mai 2010

## France

### **Pénibilité : Chérèque met en garde le gouvernement**

Invité hier de l'émission « 17 Heures politique » organisée par iTélé en association avec « Les Echos », François Chérèque s'est montré offensif sur la prise en compte de la pénibilité pour les retraites : « J'ai l'impression que le gouvernement veut aller vers des critères médicaux, la CFDT ne pourra pas l'accepter », a indiqué le secrétaire général de la CFDT, alors que le ministre du Travail, Eric Woerth, fait un déplacement aujourd'hui dans l'Eure sur les conditions de travail, et un autre, jeudi, sur la pénibilité.

Partenaires sociaux et exécutif sont d'accord sur une approche dite par exposition qui retient trois types de risques : contact avec des produits chimiques, travail de nuit et port de charges lourdes. Mais la CFDT propose que les salariés exposés dix ans bénéficient d'un bonus d'un an de

cotisation, « alors que le gouvernement évoque une visite médicale pour les salariés âgés afin de décider s'ils continuent de travailler ou pas, mais on a déjà le régime d'invalidité pour ça » et « les effets du travail pénible ne sont pas toujours visibles médicalement ». Comme l'état de santé du salarié peut se dégrader plus tard, le bon critère, « c'est l'espérance de vie », celui qui régissait la loi de 2003.

« Discours de fatalité »

A ce propos, François Chérèque accuse François Fillon de « démonter la réforme de 2003 » parce qu'elle lui a été imposée par Jean-Pierre Raffarin. Pour le secrétaire général de la CFDT, la France a fait le choix de la durée de cotisation pour équilibrer les régimes, quand les autres pays jouent sur l'âge légal. « Aujourd'hui, le gouvernement veut

faire les deux. Ce n'est pas possible pour les salariés », a-t-il ajouté, en fustigeant le relèvement à venir de l'âge légal de départ à 60 ans : « On nous bassine les oreilles avec l'Allemagne, mais ils ont une durée de cotisation de 35 ans ! »

François Chérèque a reconnu qu'il y avait une « forme de résignation » dans l'opinion, en raison notamment du « discours de fatalité » et des « mensonges » du gouvernement, à qui il reproche d'occulter, en faisant des retraites « la mère des batailles », le problème des inégalités et du chômage.

**E. L.**

Dimanche 30 Mai 2010

**Edition Abonnés - Economie**

**AUTOMOBILE.**

## **Renault relocalise à Sandouville**

**La production de l'utilitaire Trafic est rapatriée en France. Soulagement des salariés.**

Au ralenti depuis trop longtemps, l'usine Renault de Sandouville pourrait retrouver une production susceptible d'assurer la pérennité du site. Pour cela - et comme nous l'annoncions dans notre édition du 22 mai dernier d'« Aujourd'hui en France » -, elle mise sur la fabrication, aux côtés des Laguna et des Espace, de la nouvelle version du véhicule utilitaire Trafic à partir de 2012, annoncée hier par Christian Estrosi, le ministre de l'Industrie.

Actuellement, ce fourgon est assemblé dans l'usine Nissan (dont Renault est propriétaire à hauteur de 44 %) de Barcelone et dans celle d'Opel en Grande-Bretagne. Même si ce n'est pas officiellement reconnu, cette relocalisation est une des contreparties demandées par l'Etat (actionnaire de Renault à 15 %) pour les aides publiques reçues par les constructeurs pendant la crise. Pour

mener à bien ce transfert, des investissements techniques sur les chaînes de montage et dans les ateliers de peinture sont indispensables, pour un coût estimé à 100 M €.

Du côté de la direction de la marque au losange, la prudence reste de mise, comme l'indique Valérian David, porte-parole pour Renault à Boulogne-Billancourt : « On confirme la fabrication d'un véhicule utilitaire à Sandouville, on ne confirme pas la nature du modèle, ni les volumes de production, ni les partenaires avec lesquelles on est en discussion. »

### **La prudence reste de mise**

Les syndicats ne croient que ce qu'il voient. « Le frein à main de l'optimisme demeure serré, on n'embraye pas dans l'euphorie, souligne Alain Richeux délégué

syndical CGT. On a eu une réunion la semaine dernière avec le préfet et la direction de Renault, et pour l'instant, ce qu'ils nous ont annoncé, c'est qu'il manquait 100 M €. On attend que le grand patron, Carlos Ghosn, nous dise vraiment que l'utilitaire sera fabriqué à Sandouville. Après, cela dépend du volume de véhicules fabriqués dans l'année, si c'est 50 000, cela ne fera pas travailler les 2 500 salariés de l'usine. Il nous faut donc davantage de production pour que Renault Sandouville reste viable et puisse embaucher. »

Une chose est sûre, l'avenir de l'usine de Sandouville passe par la réussite de cette relocalisation.

**JACQUES HARDOUIN**

Lundi 31 Mai 2010

**Entreprises**

## **Pénibilité : Woerth réfléchit à une logique d'individualisation**

LE MINISTRE du Travail, Éric Woerth, en charge de la réforme des retraites, a déclaré dans le *JDD* d'hier qu'il réfléchissait à une application individuelle des futures règles sur la pénibilité. Les syndicats souhaitent pour leur part des définitions collectives.

Les avancées sur l'épineux dossier de la pénibilité ont été présentées comme un moyen pour le gouvernement d'adoucir le durcissement annoncé des règles de

retraite, qui reposeront sur un allongement de la durée de travail.

Aux syndicats, qui souhaitent que des branches professionnelles entières soient considérées comme « pénibles » afin d'accorder des avantages à ces travailleurs, Éric Woerth répond : « *Je ne vais pas recréer des régimes spéciaux.* »

Le ministère du Travail a retenu une approche dite par exposition qui retient trois types de risques : contact avec des produits chimiques, travail

de nuit et port de charges lourdes, ce qui exclut le stress ou les métiers aux gestes répétitifs, poursuit le *JDD*. Éric Woerth doit poursuivre les concertations sur la réforme des retraites jusqu'à la mi-juin, date à laquelle le projet sera dévoilé.

**Cyrille Lachèvre**  
**clachevre@lefigaro.fr**



Edition de La Tribune

Lundi 31 Mai 2010

Politique France

**Social**

## Les chômeurs toujours victimes d'un marché de l'emploi atone

**En avril, le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues a augmenté de 0,6 % sur un mois. En cause, l'absence de perspectives d'embauche.**

En mars, l'amélioration semblait proche, avec une diminution du nombre de demandeurs d'emploi à la recherche d'un poste à temps plein (catégorie A). Vendredi, les chiffres pour le mois d'avril ont fait l'effet d'une douche froide. Selon les données du ministère de l'Emploi, la courbe est très nettement repartie à la hausse.

En avril, 15.700 chômeurs supplémentaires se sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A, soit une hausse de 0,6 % sur un mois (+ 7,8 % sur un an). Avec les demandeurs d'emploi en activité partielle (catégories B et C), le nombre d'inscrits supplémentaires s'élève à 35.200, en progression de 0,9 % sur un mois (+ 10,5 % sur un an).

Au total, quelque 3,926 millions de personnes figurent désormais sur les listes de Pôle emploi pour la France métropolitaine, contre 3,553 millions

en avril 2009.

### DÉNÉGATION

L'exécutif s'est efforcé, vendredi, de relativiser cette mauvaise nouvelle. « Cette hausse en avril n'interrompt pas la tendance observée depuis plusieurs mois à la stabilisation du marché du travail », soulignait Christine Lagarde, la ministre de l'Economie, dans un communiqué. « Derrière un mois dur, on a plutôt le signe d'un marché de l'emploi qui reprend », a renchéri Laurent Wauquiez, le secrétaire d'Etat à l'Emploi.

Plusieurs indicateurs viennent tempérer cet enthousiasme. Car si les inscriptions à Pôle emploi marquent le pas, avec une baisse de 3,8 % sur un an, les demandeurs d'emploi éprouvent toujours d'importantes

difficultés à revenir sur le marché du travail. Conséquence, le « stock » de chômeurs continue de progresser. Et tout particulièrement pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an, dont le nombre a progressé en moyenne de 31,3 % sur un an (+ 40,3 % pour les inscrits depuis douze à vingt-quatre mois). Certes, le nombre d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi a crû de 1,1 % sur un mois, voire de 2,4 % pour les contrats de plus de six mois, mais le volume est encore insuffisant pour résorber la dégradation enregistrée depuis l'automne 2008. Principales victimes de cette atonie, les moins de 25 ans (+ 1,4 % d'inscrits en avril en catégorie A) et les seniors (+ 0,8 % sur un mois).  
Agnès Laurent



# Le Journal du Dimanche

Dimanche 30 Mai 2010

## Politique

### Le commentaire

## Harcèlement social

On peut penser que les 60 ans sont un leurre, et qu'on ne coupera pas à travailler plus tard et plus longtemps. Ensuite, il y a la manière, et le pouvoir manque de classe en titillant les nerfs et le moral des salariés. Manifs dépeuplées, méthode validée, entend-on depuis jeudi au gouvernement ? En réalité, c'est le fond d'une réforme qu'on fait passer par la résignation. Cette manière de distiller des possible et des plus jamais, de jongler avec des « 61, 62, 63 ans » et « on verra tout ça », conclut Eric Woerth qui sait où il va : hier, le ministre révélait qu'il travaille à une prise en compte de la pénibilité « individuelle » : ce ne seront pas les tâches, mais le degré d'usure d'un salarié qui déterminera son droit à partir plus tôt. Ainsi avance-t-on, en habileté implacable. Rien n'est acté mais tout est déjà écrit, on joue avec les médias, et on fait donner l'UMP, et l'on force les syndicats à se battre contre des nébuleuses, un projet qui se dévoile et se refuse à la fois, et l'on pose des banderilles, et le taureau social pliera le genou avant même l'estocade ? Jamais réforme aussi importante n'aura été aussi peu négociée, discutée, débattue réellement. On n'est pas dans une pédagogie contradictoire, où le pouvoir arriverait avec un projet public qu'il soumettrait au dialogue ou au feu syndical, puis à l'épreuve parlementaire. On assiste à l'installation d'une évidence par le harcèlement social. Touche à touche, mot à mot, s'installe notre destin. Encore quelques semaines et la France aura acté le premier vrai recul social de son histoire, peut-être inévitable, mais sans jamais en avoir débattu collectivement. C'est notre exception. Le pouvoir n'agit pas à l'allemande, en dialogue avec des syndicats respectés. On dira que nos centrales - gribouille des manifs minoritaires - n'ont ni les forces ni la capacité à négocier qui engendrent ce respect. Au moins pourrait-on espérer, de cette droite qui réforme, une offre claire, une confrontation idéologique assumée, droite contre gauche, ou la revendication de la frugalité que le monde nouveau impose ? Mais Nicolas Sarkozy se dérobe encore au grand discours qu'il doit au pays, sur les temps difficiles et les vaches maigres du déclin. Il se contente d'espiègleries sur Mitterrand ou sur les 35 heures ( qu'il n'a d'ailleurs jamais supprimées ) : des petites phrases pour apaiser les digestions mentales d'une droite de supporters. C'est dommage, tant cela manque de panache. Dangereux aussi, car à réformer sans convaincre ni vaincre, on ne fait rien accepter. On conforte les gens dans l'idée que la réforme est punitive et que toute revanche sera juste à prendre. On transforme la paisible CFDT en orga de boute-feux. On conforte la gauche, qui ne demande que ça, dans les mensonges ou les lubies qu'elle s'invente, tel ce référendum sur les 60 ans... On provoque le salariat à choisir entre la mélancolie et la rue. Pour l'instant, c'est toujours moins violent que Maggie Thatcher, qui avait assassiné sa classe ouvrière pour sauver son pays ou l'idée qu'elle en avait. Ici, on n'assassine pas, on épuise.



Nicolas Sarkozy se dérobe encore au grand discours sur les temps difficiles

**Claude Askolovitch**



Samedi 29 Mai 2010

## Économie

# Mauvais rendement pour les heures sup

**travail. Les mesures censées augmenter le pouvoir d'achat n'ont bénéficié qu'à une infime minorité.**

C'est une étude que le gouvernement a dû publier à reculons. Diffusée le 21 mai sur le site du ministère du Travail, une enquête réalisée par la Dares (service statistiques du ministère) à l'automne 2008 dresse un bilan assasin du dispositif sur les heures supplémentaires défiscalisées issu de la loi Tepas du 21 août 2007.

Première chose : la mesure phare du candidat Nicolas Sarkozy sur le pouvoir d'achat, déclinaison du slogan «travailler plus pour gagner plus», n'a concerné qu'une très faible partie des salariés. Ainsi, selon l'enquête, entre le 1er octobre 2007 (date d'application de la loi) et septembre 2008, «80% des salariés des secteurs concurrentiels étaient employés dans des entreprises déclarant ne pas avoir accru leur recours aux heures supplémentaires». Ce qui signifie, a priori, que seuls 20% des salariés travaillaient dans des entreprises qui ont déclaré avoir augmenté leur volume d'heures sup. Mais le chiffre réel est encore plus faible car, comme le dit la Dares, ces heures ne concernent «souvent qu'une fraction des salariés employés par les entreprises». Seule consolation pour l'immense majorité des salariés dont le volume d'heures sup n'a pas

augmenté : ils ont pu bénéficier de l'exonération de cotisations prévue dans la loi, mais pour un montant moyen équivalent, selon nos calculs, à une dizaine d'euros par mois pour un smicard.

*Deuxième point : l'enquête casse le mythe des heures sup accordées par l'employeur à ses salariés à la suite d'une demande de ces derniers. Parmi les entreprises qui ont augmenté leur volume d'heures sup, 65% le justifient d'abord par une croissance de leur activité, 56% en raison de leur moindre coût, et 41% à cause de difficultés de recrutement. Mais le motif selon lequel «les salariés l'ont demandé» ne vient qu'en quatrième position (40%). Inversement, pour 82% des entreprises qui n'ont pas eu davantage recours aux heures sup, c'est parce que «l'évolution de notre activité ne l'a pas justifié».*

*Troisième enseignement de cette enquête, pressenti depuis le début par les détracteurs : l'effet de substitution à l'emploi. Plus de la moitié des entreprises qui ont augmenté leur volume d'heures sup (52% en termes d'effectifs) déclarent avoir privilégié cette option au détriment des intérimaires.*

*De la même manière, des arbitrages ont été faits «en défaveur du recrutement en CDD ou CDI», même s'ils ont été moins fréquents (44% en terme d'effectifs). Ces proportions sont plus importantes quand le motif premier d'un recours accru aux heures sup est la baisse du coût. Dans ce cas-là, les entreprises sont 60% (en terme d'effectifs) à avoir moins recouru à l'intérim et 51% à avoir moins recruté.*

L'autre mesure destinée à augmenter le pouvoir d'achat des cadres, tout en mettant à mal les 35 heures (rachat de jours de RTT), n'a pas non plus rencontré un franc succès. Selon l'enquête, 16% à 17% des salariés, cadres et employés, auraient adressé une demande de rachat de jours RTT à leur entreprise.

*Reste que si ces dispositifs (heures supplémentaires et rachat de jours de RTT) ont peu fonctionné, ils ont tout de même coûté, selon les chiffres fournis par l'Acoss (la banque de la Sécurité sociale), près de 3 milliards aux finances publiques en 2008, dont 700 millions au bénéfice des entreprises.*

**Luc Peillon**

## **Protection sociale**

Lundi 31 Mai 2010

## **Social-Eco**

### **Dans les CAF « dématérialisées », l'objectif du social s'évapore**

**Empruntant à la logique du secteur privé, la restructuration des CAF, branche famille de la Sécurité sociale, met à mal les conditions de travail des agents et leurs missions de service public. De chaque côté des guichets, le malaise s'accroît et la colère gronde.**

« On reçoit le double d'appels qu'il y a trois ans sans être plus nombreux, on trime avec des dossiers complexes, un monde fou », lance un agent d'accueil de la Caisse d'allocations familiales. Depuis des mois, les usagers de nombreuses CAF de l'Hexagone trouvent portes closes. Des fermetures répétées dont la raison n'est pas les grèves, qui se sont multipliées ces derniers mois parmi les salariés dont les conditions de travail et d'emploi se sont terriblement dégradées, mais bien les dysfonctionnements de l'institution, à cause de la restructuration en cours. Dans le contexte de la crise, qui a vu exploser les situations d'urgence sociale et la mise en place précipitée du RSA, les agents constatent la disparition pure et simple de certaines de leurs missions spécifiques et, davantage que les circonstances, ils accusent une modification radicale du modèle d'intervention sociale français. Aux guichets, l'attente interminable, les pertes de droits, les retards de versements et les indus générés par les erreurs du système aggravent les difficultés financières et la détresse des allocataires, dont le mécontentement croît, ainsi que l'agressivité vis-à-vis du personnel d'accueil.

Les témoignages attestent d'une explosion de la souffrance au travail. En février, une employée de la CAF de Valenciennes a été licenciée, après quinze ans de carrière, pour « impossibilité de reclassement », car elle n'était plus capable d'effectuer d'accueil. « L'approche taylorisée dans l'organisation du travail n'a pas épargné les personnels sociaux »,

souligne Anne-Marie Meynard, assistante sociale à la CAF des Bouches-du-Rhône et responsable de l'Ugict CGT. Le changement de culture signe l'apparition d'un nouveau vocabulaire professionnel, « on ne parle plus de besoin mais de coût, de gens mais de files actives (nombre de bénéficiaires du RSA), et on évalue l'efficacité du travail social en sacrifiant le qualitatif au quantitatif ». Alors que les tâches se multiplient, les dispositifs deviennent plus complexes. « Les ordinateurs sont programmés avec les nouveaux critères, mais les agents qui, devant l'écran, traitent les dossiers ne sont pas des machines ! » reconnaît Francis Mergel, administrateur de la Cnaf et directeur de la CAF de Bar-le-Duc, dans la Meuse. L'état généralise le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux et les agents subissent heures supplémentaires imposées, rachats ou refus des RTT, reports de vacances et non-renouvellement de temps partiels. Les conventions d'objectifs et de gestion (COG) marquent le passage de la notion d'aide à celle de productivité. Accueil téléphonique en moins de vingt minutes, temps de réponse de trois minutes par allocataire, dix jours pour le traitement des dossiers des minima sociaux et quinze jours pour les autres dossiers, « les agents sont censés recevoir une centaine d'usagers dans la journée », souffle Antoine Leborgne, technicien conseil à la CAF du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris et responsable CGT du réseau des CAF. Au nom de la polyvalence, les assistantes sociales doivent faire de l'accueil administratif et voient

leur métier déqualifié.

Présentée comme la solution aux problèmes d'effectifs, la « dématérialisation », c'est-à-dire le passage au tout-numérique, a de lourdes conséquences. Pour Alfred, expert conseil, « l'informatique pousse à l'uniformisation ». « La notion institutionnelle de service public cède le pas au management industriel, complète Antoine Leborgne, les usagers deviennent des clients. » Avec la mise en place du programme Cristal et de la « corbeille électronique », portedocuments informatisé, les dossiers sont traités en ligne, les accueils physiques remplacés par des plateformes téléphoniques ou des bornes, et certains pôles de compétence externalisés. Ce système, via la mutualisation des tâches, rend possible le passage de 123 établissements autonomes à l'heure actuelle à 8 superstructures décisionnaires. Cette fusion signifierait la fin du travail social de proximité adapté aux besoins des familles, au profit d'une offre de service préétablie nationalement. Elle éloignerait aussi les caisses de leurs allocataires. En contrepartie, « on met en place en urgence des personnels précaires pour donner l'illusion d'une réponse téléphonique », note Anne-Marie Meynard, en évoquant l'annonce par le gouvernement de la création de 400 CDD destinés à des « plateformes téléphoniques régionales temporaires ».

Dans le même temps, les syndicats dénoncent la grille salariale actuelle, fondée sur une évaluation annuelle par entretien. « Alors que la moyenne

d'âge dans les CAF est de quarante-cinq ans, les jeunes, formatés pour produire, sont embauchés à très bas salaire. Les employeurs leur cèdent donc plus facilement des points de compétence, plaide Antoine Leborgne, ce qui développe une compétition que les agents vivent mal. » Les cadres sont obnubilés par les objectifs de productivité et n'apportent plus le soutien technique dont les agents ont besoin pour faire face à une législation de plus en plus complexe. Les rythmes de production

impactent la santé. « La posture du travail sur l'ordinateur à longueur de journée crée des tensions physiques et nerveuses, entraîne des relations aux autres difficiles », ajoute le syndicaliste. Et si l'évaluation des risques psychosociaux n'a pas encore officiellement commencé, à Marseille, les salariés ont d'ores et déjà saisi le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Tandis que les relations se dégradent entre allocataires et agents, victimes d'une même logique productiviste,

les travailleurs sociaux ont parfois l'impression d'être instrumentalisés dans des dispositifs coercitifs et répressifs au nom d'une « lutte contre la fraude » érigée en question prioritaire en 2010 par le gouvernement. Alors que certains pointent du doigt les dérives, lugubres échos aux heures les plus noires des services sociaux français, l'avenir de tout un système se joue à guichet fermé.

**Clémentine Cirillo-Allahsa**

**Tous droits réservés : L'Humanité  
449B237F8EA0F30A75561B809205D14E48C89A8759842D1CC7CFE78**

Diff. 55 629 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Lundi 31 Mai 2010

## France

### Financement de la dette sociale : les scénarios à l'étude

**Le transfert à la Cades des déficits 2009-2011 de la Sécurité sociale impliquerait un allongement de onze ans de la durée d'amortissement ou une hausse de 0,74 point de la CRDS. La reprise de la dette sociale par l'Etat est écartée.**

Les grandes manœuvres ont commencé sur le sujet brûlant de la dette sociale. Le ministre du Budget, François Baroin, a installé mercredi dernier le groupe de travail parlementaire qui doit faire des propositions d'ici un mois. Les membres viennent de recevoir une série de fiches techniques des administrations (Budget, Trésor, Sécurité sociale) qui ne préjugent pas des choix gouvernementaux mais qui se révèlent instructives. Sur l'ampleur des déficits accumulés par la Sécurité sociale et qu'il va falloir amortir tout d'abord : la dette nouvelle atteindrait 87 milliards d'euros en intégrant les déficits 2009 à 2011 du régime général et ceux du Fonds de solidarité vieillesse, 54,9 milliards en se limitant à la période 2009-2010. « Un scénario dans lequel les régimes continueraient à financer à court terme leurs découverts ne semble pas pouvoir être maintenu en 2011 », est-il souligné.

Certains scénarios sont clairement déconseillés, au premier rang desquels une reprise exceptionnelle de dette par l'Etat. Cela « mettrait un terme au principe de cantonnement de la dette sociale » et « remettrait en cause la relation de confiance, fondée sur la prévisibilité et la transparence, qui s'est établie depuis de nombreuses années entre l'Etat émetteur et les investisseurs ». Le relèvement durable des émissions à moyen-long terme du Trésor conduirait à « creuser l'écart de taux avec l'Allemagne ». De même, l'idée de créer une nouvelle caisse d'amortissement pour reprendre la

dette dite « de crise » est décriée : cela nuirait à la lisibilité du financement de la dette publique française et conduirait à « majorer son coût ».

Il faudra donc à nouveau faire appel à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), qui s'est déjà vu transférer 135 milliards d'euros de dettes depuis 1996, dont 43 qui ont été amortis. Sa date prévisionnelle d'extinction est estimée à 2021. Et une loi organique de 2005 interdit tout nouveau transfert de dette qui prolongerait cette échéance : il devrait s'accompagner de recettes supplémentaires pour la Cades, qui perçoit la contribution pour le remboursement de la dette sociale (0,5 %), soit 5,9 milliards en 2010, et 0,2 point de CSG.

de dettes accumulés entre 2009 et 2011 sans prolonger la durée d'amortissement, et donc sans faire peser davantage la charge sur les générations futures, il faudrait augmenter le taux de la CRDS de 0,74 point, soit 9,1 milliards. En se limitant aux déficits 2009-2010, il faudrait 0,47 point de CRDS, soit encore un quasi-doublement. Une telle solution pèserait sur la croissance (près de 0,05 % par an pour une hausse de CRDS de 10 milliards d'euros), même si le rapport est nuancé : il y aurait un effet négatif sur la consommation mais une hausse de 0,5 point de CRDS ne représenterait « que » 6 euros par mois pour un célibataire au SMIC et elle conforterait par ailleurs la « soutenabilité » des finances publiques, évitant ainsi des hausses de taux d'intérêt

#### Dette sociale : les déficits à amortir

Années prises en compte	Sécurité sociale (avec le fonds de solidarité vieillesse)	Hausse nécessaire de la CRDS pour ne pas prolonger la durée d'amortissement	Date d'extinction de la Cades (sans recettes nouvelles)
2009-2010	54,9 milliards d'euros	0,47 point	2028
2009-2011	87,1 milliards d'euros	0,74 point	2032

Idé / Source : Commission de la dette sociale

Le levier de la CRDS  
Mais pour transférer les 87 milliards

préjudiciables. « Une hausse de la CRDS a des conséquences économiques potentiellement

défavorables. Elle présente néanmoins l'intérêt de mobiliser une assiette extrêmement large, ce qui limite l'augmentation nominale du taux. »

Autre option radicale : modifier la loi organique afin de prolonger l'existence de la Cades. Sans recette nouvelle, sa fin de vie serait renvoyée entre 2027 et 2032, selon la dette transférée. L'impact instantané sur l'économie serait plus faible, mais cela pourrait être interprété comme « un traitement moins rigoureux de la dette passée », alors qu'un « profil d'amortissement rapide » peut donner

de la confiance et « contribuer à limiter le taux d'épargne des ménages ».

Une solution intermédiaire paraît dès lors la plus séduisante aux yeux de plusieurs parlementaires. Selon les estimations de Bercy, la prolongation de la durée d'amortissement couplée à une hausse de 0,2 point de la CRDS permettrait une reprise de dette de 50 milliards avec une extinction de la Cades en 2024 (soit seulement trois années de plus). Une telle échéance serait encore respectée avec 80 milliards de transferts, à condition de relever la CRDS de 0,34 point. Il

reste à convaincre Nicolas Sarkozy, jusque-là opposé à toute hausse de la CRDS.

Le rapport indique que d'autres recettes pourraient être appelées en renfort : hausse de prélèvement sur le capital, taxe nutritionnelle, hausse du forfait social, changement du calcul des allègements de charge, hausse de la CSG des retraités, ou encore transferts du Fonds de réserve des retraites. Dans tous les cas, cela ne serait que des « solutions d'appoint ».

**ÉTIENNE LEFEBVRE**

**Tous droits réservés : Les Echos**  
**4A9CC3658BF0550EA57B1C90620B414E4368B886A97F259DDD6A2F6**

Diff. 140 313 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Lundi 31 Mai 2010

**Entreprises**

## **Un « bouclier retraite » pour les salariés du privé**

**La présidente de la Caisse nationale d'assurance vieillesse estime inéluctable de relever l'âge de départ en retraite.**

PROPOS RECUEILLIS PAR Olivier Auguste

**SOCIAL**

Secrétaire nationale de la CFE-CGC en charge de la protection sociale, Danièle Karniewicz préside la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, le régime de base des salariés du privé (plus de 17 millions de cotisants et 12 millions de retraités).

**LE FIGARO. - Votre syndicat est le seul à ne pas s'opposer au relèvement de l'âge légal, sous certaines conditions. Ces conditions sont-elles réunies ?**

**Danièle KARNIIEWICZ.** - Pour pérenniser notre système par répartition, avec des retraites décentes, nous n'avons malheureusement pas le choix : il est inéluctable d'augmenter les recettes et de reculer l'âge de départ. Évidemment, repousser l'âge légal serait moins difficile si l'emploi des seniors était plus élevé, mais il y a urgence à agir en veillant à mieux accompagner les fins de carrière sans emploi.

**François Chérèque (CFDT) vous accuse de soutenir « une réforme pour cadres supérieurs ». Défendez-vous votre « clientèle » ?**

Trois quarts des Français disent vouloir sauvegarder notre modèle de retraite solidaire. Et à la première tempête - crise économique et déséquilibre démographique -, certains font voler en éclats cette solidarité au profit de la démagogie en décrétant ce qui est « juste » et « injuste » au service d'intérêts partisans. Le débat sur les retraites ne doit pas tourner à la lutte des classes entre travailleurs manuels et intellectuels. La société a besoin de chacun ! Pourquoi s'attaquer aux

chercheurs, aux médecins, aux experts... bref, à ceux qui font des études ? Veut-on la fin de l'ascenseur social, le règne de l'égalitarisme ? J'ajoute que ces classes moyennes, via les impôts ou les cotisations sur les salaires déplafonnés, qui ne leur créent pas de droits à retraite, contribuent à financer les « petites retraites », les pensions de ceux qui ont des parcours accidentés... C'est ça la solidarité ! La question à se poser, c'est pourquoi cette solidarité, qui prend en compte les périodes de maladie, maternité, chômage, engagement civique... ne daigne pas protéger nos étudiants ? Eux aussi travaillent beaucoup pour obtenir leurs diplômes et pour leurs stages, mais ils ne peuvent pas cotiser.

**Mais contestez-vous que les plus aisés seront les moins touchés ?**

Les salariés les moins touchés par un report de l'âge plutôt que par une augmentation des annuités, ce sont les femmes, car ce sont elles qui peinent le plus à obtenir des carrières complètes. Et puis ceux qui font des études ne sont pas les seuls à commencer à cotiser tard. À 30 ans, les jeunes de la génération 1970 ont cotisé 7 trimestres de moins que ceux de la génération 1950. Les non-qualifiés rencontrent d'énormes difficultés à s'insérer dans le monde du travail. Gare à ne pas opposer au reste de la population, non pas ceux qui font des études, mais toute la jeunesse ! Une jeunesse en situation de plus en plus précaire, études ou pas ; une jeunesse qui galère pour décrocher un premier CDI et qui a bien compris, depuis longtemps, qu'elle ne sera pas en retraite à 60 ans !

**La réforme, telle qu'elle se dessine, sauvera-t-elle les caisses de**

**retraite ?**

Elle est très très loin d'être bouclée financièrement et c'est un énorme souci. Même avec les mesures d'âge, il manquera plus de 30 milliards par an en 2030, nous dit le COR. Ce n'est pas avec une taxe sur les hauts revenus et l'annualisation des seuils d'exonération de cotisations que le gouvernement les trouvera ! Il faut forcément des rentrées supplémentaires.

**Quelles recettes préconisez-vous ?**

Il faut envisager de remettre en cause les exonérations de cotisations patronales de 30 milliards par an, car selon la conclusion du Conseil d'orientation pour l'emploi : « *Elles n'ont pas eu d'effet clair sur l'emploi agrégé.* » Il est également impératif d'élargir l'assiette des ressources par une mesure du type TVA sociale, de taxer un peu plus les revenus du capital et d'augmenter les cotisations sociales.

**Vous défendez l'équité privé-public. Par quoi passe-t-elle ?**

Les salariés du privé doivent bénéficier d'un taux de remplacement minimal garanti, ce que j'appelle le « bouclier retraite ». Tous les agents du public et des régimes spéciaux savent, eux, des années à l'avance, quelle part de leur dernier salaire leur pension représentera ; mais les salariés du privé n'ont aucun indicateur ! D'autre part, le mode de calcul des retraites du public - les fameux six derniers mois - ne m'intéresse pas. Ce que je regarde c'est le taux d'effort et le rendement : combien dois-je cotiser pour obtenir tel montant de retraite ? De ce point de vue, les différences persistent. Troisième point, les pensions de réversion sont anormalement soumises à conditions de ressources



dans le privé. Du coup, une veuve dont la réversion est faible et qui reprend un travail est privée de cette réversion, conception perfectible du cumul emploi-retraite ! Enfin, il semblerait que le gouvernement

envisage un timing de réforme décalé après 2016 pour les régimes spéciaux... L'effort demandé serait donc plus intense pour le secteur privé ? Signe que la route de convergence des efforts de tous les

Français est encore longue !

**PROPOS RECUEILLIS PAR  
Olivier Auguste**

**Tous droits réservés : Le Figaro Economie (matin)  
4596D31088806D03550711208209211745E8648389542599C515A74**

Diff. 342 445 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

**Europe et international**

# Le Monde

Samedi 29 Mai 2010

## Débats

### **Revoir le modèle social européen est nécessaire**

**Europe : sortir de l'ornière Crise de l'euro, crise d'identité et poussée des égoïsmes nationaux : la construction européenne fait face à de sérieux blocages et doute de son avenir. Comment échapper au marasme dans lequel l'Union se trouve plongée ?**

De quelle manière bannir à jamais le recours aux vieilles pratiques du capitalisme financier qui ont fait trembler l'Europe sur ses bases ? Comment rompre avec les routines meurtrières qui ont fait exploser le chômage fragilisant des millions de personnes ? Tel est l'enjeu de l'avenir du modèle social européen.

L'injustice sociale est criante. Tandis que des milliards ont pu être débloqués pour sauver les banques d'une catastrophe qu'elles avaient elles-mêmes fabriquée, les travailleurs, les citoyens européens sont maintenant sommés de payer l'irresponsabilité et la cupidité des agents financiers d'hier et d'aujourd'hui, à travers des mesures d'austérité qui vont davantage plomber des pouvoirs d'achat déjà réduits.

Ces mesures d'austérité réduisent la croissance et minent la consommation, elles aggravent le chômage, affectent la capacité productive, et, enfin, dépriment les recettes fiscales et sociales qui se sont effondrées : moins de 200 milliards d'euros en année pleine (2009). Les risques de hausse du chômage et de réduction importante du bien-être social sont extrêmement grands.

On connaît l'impact des interventions de ce type. Les mêmes ont été engagées sur l'injonction du Fonds monétaire international (FMI) en Amérique latine dans les années

1980 : sans résoudre les problèmes de l'emploi, elles ont plutôt conduit au recours au travail au noir et miné la solidarité et la cohésion sociale, en asphyxiant tous les systèmes de redistribution.

La Confédération européenne des syndicats (CES) a fait de nombreuses propositions pour sortir de l'ornière et aller vers un système économique et social durable garant de la cohésion sociale.

Cette crise a révélé que l'Union européenne (UE), et la zone euro en particulier, ont besoin d'une véritable gouvernance, permettant d'anticiper les problèmes, de négocier la croissance, et de traiter des dissymétries économiques existantes, qui n'ont pas été résorbées avec la création de la monnaie unique. Cette gouvernance économique devra aussi fixer des objectifs économiques à moyen et long terme.

Dès le début de la crise en 2008, la Commission n'a pas pris les mesures qui s'imposaient pour faire face à la crise. Son plan de relance a consisté à additionner les différents plans de relance nationaux. Cette décision s'est avérée catastrophique dans la mesure où elle n'a pas permis à l'Europe de créer les conditions d'une relance à court, moyen et long terme.

Ce choix a empêché l'Europe d'avoir une vision stratégique dans le cadre de la mondialisation. Cela a affaibli la perception de l'UE tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Un premier signe

inquiétant avait été émis lors du sommet de Copenhague sur le changement climatique. La crise a montré que l'Europe a besoin de son propre projet de croissance, de son propre projet de développement.

De même, les ressources consacrées à la relance ont été limitées : bien que leur dette publique soit considérable, les Etats-Unis ont destiné 6,5 % du produit intérieur brut (PIB) à la relance, soit près de quatre fois plus par rapport au 1,5 % consacré par l'UE.

La CES considère qu'il est urgent de renforcer les moyens de coordination fiscale au niveau européen, d'accroître la transparence fiscale et de mettre en place de nouvelles fiscalisations, telles que la taxation sur les transactions financières.

L'harmonisation fiscale doit être accompagnée par une véritable gouvernance bancaire, par la simplification des structures de contrôle des autorités publiques et par un accès sélectif aux moyens de refinancement auprès de la Banque centrale européenne. Un autre élément déterminant est la mise en place des politiques publiques afin d'accompagner les secteurs privés dans la transformation de la croissance vers une croissance durable.

Dans le même temps, il est impératif d'avoir une intégration économique européenne renforcée, car le dysfonctionnement et les asymétries

de compétitivité à l'intérieur de la zone euro et de l'Europe posent problème pour assurer la cohérence et la cohésion économique.

Aujourd'hui, le centre de gravité de la croissance mondiale s'est déplacé vers l'Asie et l'Amérique latine. Face à cette situation, l'Europe a un besoin urgent de développer des politiques industrielles fortes, durables et dynamiques, basées sur des politiques bas carbone et sur l'exploitation des nouvelles technologies. Nous devons mettre en place une coordination industrielle communautaire qui s'appuie sur un investissement dans le travail en révisant les modalités du partage entre travail et capital, l'écart n'ayant cessé de se creuser au profit du capital. Des efforts doivent impérativement être faits dans le domaine de la formation.

Une autre dimension relève de nos relations extérieures avec les pays

émergents. L'Europe dans son ensemble n'est pas assez impliquée dans des processus de coopération avec la Chine, l'Inde et le Brésil. Il faut une approche intégrée des relations avec ces pays.

Pour inverser la tendance de la précarisation de l'emploi, nous devons promouvoir le travail de qualité et nous tourner vers une nouvelle répartition entre évolution de productivité et salaire. La croissance durable dont l'Europe a extrêmement besoin ne peut s'appuyer que sur une stabilité et une sécurité fondées sur une politique dynamique de l'emploi et de la protection sociale.

Les travailleurs accepteront la mobilité seulement si celle-ci est assurée dans le cadre d'une sécurisation de leur parcours professionnel. Cela ne peut pas être conçu sans le respect du droit social, sans des instruments de dialogue

social soutenus et sans un Etat de droit social réel dans tous les pays de l'UE.

Historiquement, ces éléments constituent la base du modèle social européen. Cette base est aujourd'hui remise en cause dans un bon nombre de pays de l'UE. On ne peut pas construire un système social démocratique en le fondant sur la précarisation du travail. p

**John Monks Joël Decaillon**

*Secrétaire général de la  
Confédération européenne des  
syndicats (CES)*

*Secrétaire général adjoint de la CES*